



Le ZooSafari de Thoiry annonce la réouverture de son parc le mercredi 3 juin

Suite aux décisions gouvernementales, le ZooSafari de Thoiry annonce la réouverture de l'ensemble de son parc **le mercredi 3 juin**.

Fort de son succès dès la réouverture de son Safari le 16 mai dernier, l'ensemble du Parc ouvrira ses portes mercredi prochain en appliquant sa charte « Zoo Clean N' Safe ». Toutes les équipes et les animaux du ZooSafari de Thoiry sont ravis de retrouver leurs fidèles visiteurs pour partager leur « Wild » philosophie.



Ce parc, où toutes les générations se reconnectent à la nature et sont sensibilisés à la conservation de celle-ci, depuis plus de 50 ans, propose une approche responsable sans dressage, sans manipulation de ses **1400 animaux** pour qu'ils évoluent et se reproduisent dans de grands espaces naturellement.

Avec ses **150 hectares de liberté** offerts aux animaux, le ZooSafari possède un atout majeur dans les aménagements nécessaires au respect des distances sociales et s'impose comme une escapade incontournable pour toute la famille.

Les points de restauration offrent un service de vente à emporter et les **aires de pique-nique**, déjà nombreuses à Thoiry, sont étendues et élargies.

La tyrolienne donne la possibilité aux plus téméraires d'observer les lions et les grands troupeaux d'herbivores. Sur 500 mètres de long et à plus de 20 mètres du sol, cette expérience unique en France est idéale et écologique ! Toutes les zones d'immersion, sous surveillance, sont également ouvertes pour une visite au plus près des animaux.

Côté Safari, **les camions brousse** sont de retour avec une capacité maximale de 20 personnes.

De plus, les utilisations majoritaires de la billetterie accessible sur mobiles et internet rendent les entrées fluides et sans contact. Les visiteurs de Thoiry, en quête de plein air et de calme, circulent naturellement de manière tranquille et à leur rythme. Enfin, plus que partout ailleurs, des règles d'hygiène drastiques sont appliquées depuis toujours pour la santé des animaux.

Il est important de rappeler que **le port du masque est obligatoire** pour les visiteurs et le personnel du Zoo.

Les aires de jeux et le Safari Air Park restent fermés au public pour l'instant et la boutique accueillera ses premiers clients le samedi 6 juin (20 personnes maximum).

Le ZooSafari de Thoiry, dont la priorité est d'assurer la sécurité de son personnel, des visiteurs et des animaux prend des engagements forts pour une réouverture maîtrisée.



Zoo Clean'n Safe

1. Assurer l'application des directives et des recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19.
2. Mettre à disposition des produits désinfectants dans les zones sanitaires, dans les zones communes et enclos d'immersions.
3. Mettre en place des marquages au sol et une signalisation pour le maintien des distances de sécurité entre les clients dans les zones d'attente comme billetteries et points de distributions alimentaires, boutiques, enclos d'immersions.
4. Privilégier dans la mesure du possible la billetterie en pré-vente.
5. Renforcer le nettoyage et la désinfection des parties communes (y compris aire de jeux, espaces de restauration et d'animation) et les adapter aux exigences et recommandations des autorités sanitaires.
6. Adapter les zones de Pique-nique et restauration en espaçant les tables d'au moins 1,5 m. Privilégier les points extérieurs.

7. **Privilégier**, dans la mesure du possible l'ouverture complète des portes d'accès aux espaces intérieurs ou enclos, et mettre à disposition du désinfectant pour les poignées.
8. **Adapter** le programme d'animations (y compris Ateliers enfants et adultes) et l'ouverture des services et installations (Aires de jeux, restaurations, boutiques) aux exigences sanitaires et aux décisions du gouvernement.
9. **Favoriser** le paiement par carte bancaire si possible sans contact. Désinfecter systématiquement les terminaux de paiement.
10. **Imposer** le respect des gestes barrières à ses employés, prestataires et clients.
11. **Imposer** le port du masque à l'ensemble des employés et prestataires.
12. **Assurer** une communication claire sur l'ensemble des mesures de prévention contre le Covid-19 mises en place dans son/ses établissement(s).
13. **Assurer** la mise en place et le respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au Covid-19.
14. **Mettre** en quarantaine de 14 jours tout employé avec fièvre et/ou autres symptômes du Covid-19 ou revenant d'une zone déclarée "zone exposition à risque Covid-19".
15. **Nommer** un responsable Zoo Clean'n Safe+ au sein de son/ses établissement(s).